

Objet: Projet de règlement grand-ducal fixant les calendriers des vacances et congés scolaires pour les années scolaires 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021. (5031TRO/JLI)

*Saisine : Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
(16 mars 2018)*

AVIS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

Le projet de règlement grand-ducal sous avis fixe les dates des vacances et congés scolaires au Grand-Duché du Luxembourg ainsi que pour le « Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl » pour l'année scolaire 2020/2021.

Il reprend également les dates des années scolaires 2018/2019 et 2019/2020, fixées antérieurement par le règlement grand-ducal du 20 juillet 2017 fixant les calendriers des vacances et congés scolaires pour les années scolaires 2017/2018, 2018/2019 et 2019/2020, au Grand-Duché du Luxembourg et pour le « Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl ».

Le calendrier des vacances et congés scolaires du « Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl » diffère de celui des autres lycées luxembourgeois, étant donné qu'il s'agit d'un lycée binational dont le calendrier précité nécessite l'accord des autorités sarroises et luxembourgeoises. Selon « l'exposé des motifs - Commentaires des articles », le présent projet de règlement grand-ducal trouve l'accord des autorités sarroises.

La Chambre de Commerce n'a pas de remarques spécifiques à formuler quant au projet de règlement grand-ducal sous avis.

* * *

Après consultation de ses ressortissants, la Chambre de Commerce peut approuver le projet de règlement grand-ducal sous avis.

JLI/NMA